SERVICES DE SANTE ET AUX PERSONNES AGEES DE L'ETAT DU MISSOURI
SERVICES WIC ET NUTRITION

RAPPORT DE PERTE/VOL DE CHEQUES WIC

(à compléter part le personnel du prestataire WIC local)

	Prestataire WIC local COMTE:
Nom du Participant:	Identifiant WIC état / identifiant du ménage:
Date de la déclaration de perte / vol des chèques au prestataire WIC local:	Nombre de chèques remplacés:

Numéros des chèques déclarés perdus / volés:

_____ _____ _____ _____

_____ _____ _____ _____

Veuillez décrire ce qui s'est passé avec les chèques:

_____

_____

Date de remplacement des chèques:

☐ Les chèques remplacés pour cause de catastrophe naturelle ou de malchance peuvent être remplacés jusqu'à 3 mois sans période d'attente. De la documentation fournie par un tiers est requise, telle que: rapport ou numéro de rapport de police ou des pompiers; article de journal traitant de la catastrophe naturelle; ou une déclaration de la part d'un centre ou refuge de crise. Toute documentation émanant d'amis ou de membres de la famille est irrecevable.

Veuillez fournir une description de la documentation émanant de tiers revue par le personnel du prestataire WIC local:

_____

_____

☐ Les chèques déclarés perdus/volés pour d'autres motifs, ou sans documentation, ne seront pas remplacés lors du mois en cours. Tous les chèques (sauf ceux du mois/cycle en cours) sont remplacés après une période d'attente de 7 jours calendaires.

☐ Il est possible, au cas par cas, de faire des exceptions au remplacement des chèques du mois en cours, avec l'approbation du responsable WIC ou nutrition.

Veuiilez fournir une description de l'exception et donner le nom du responsible WIC/nutrition donnant sont approbation:

_____

_____

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du fait que si les chèques remplacés, ainsi que ceux declarés comme perdus/volés sont récupérés par le participant/tuteur ou un mandataire, donnant ainsi lieu à une duplication de l'aide alimentaire autorisée pour une seule et même période. ceci est considéré comme étant un abus du programme. En conséquence, je peux être tenu de payer pour l'aide alimentaire supplémentaire reçue, être obligé de récupérer mes chèques chaque mois, ou être suspendu du programme WIC. Toutes sanctions du programmes seront prises par la direction du programme WIC de l'état du Missouri. **Je ne ferai pas usage de chèques déclarés perdus ou volés; je remettrai tout chèque trouvé au bureau WIC**. J'ai lu toutes les informations ci-dessus ou elles m'ont été expliquées. J'ai conscience qu'il est de ma responsabilité de garder mon dossier et mes chèques WIC en lieu sûr.

Signature du Participant / Tuteur: (les chèques de remplacement ne peuvent pas être remis à un mandataire.) X	Date: